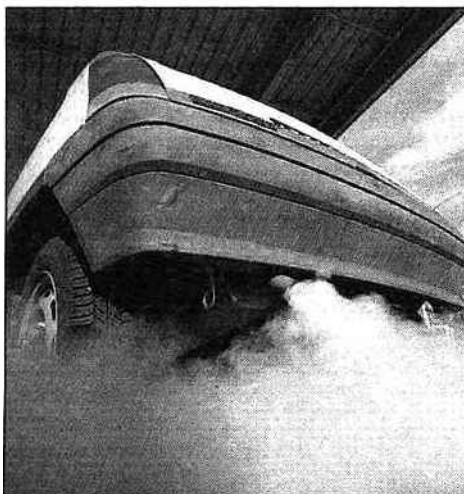


ÉCOLOGIE La dépollution volontaire séduit les entreprises

- La compensation est un dispositif consistant à payer volontairement les émissions de CO₂ générées par son activité.
- Les dons recueillis financent des projets écologiquement propres.

Particulier ou entreprise, vous êtes soucieux de l'état de la planète et voulez participer à la lutte contre le réchauffement climatique ? Pas de problème ! Connectez-vous sur les sites des « compensateurs » et sortez votre carnet de chèques. La compensation ? Un dispositif tout nouveau consistant à compenser volontairement et financièrement les émissions de gaz carbonique (CO₂), le principal gaz à effet de serre, générées par son activité qu'on soit un particulier ou une personne morale.

Gains de notoriété. Sur les sites des compensateurs, un logiciel permet de calculer son « bilan carbone ». Ainsi, un aller-retour Paris-New York pour une personne en avion, équivaut à une émission de 2,56 tonnes de CO₂. Soit, un chèque au compensateur de 51,29 euros. Un trajet Paris-Mar-



- Pour un trajet Paris-Marseille en voiture, le compensateur reçoit un chèque de 4 euros.

seille en voiture, c'est 0,17 TCO₂ et 4 euros. Le compensateur utilisera cet argent pour financer des projets propres comme par exemple l'installation de foyers à haut rendement en Érythrée, opération dont la vocation écologique est de diviser par deux la consommation de bois locale.

Actuellement, en France, trois organismes pratiquent la compensation (*). Deux sont associatifs et le troisième, créé en juin 2006, encore doté d'un statut juridique provisoire, « pourrait devenir une entreprise privée », explique l'un de ses créateurs, Éric Parent. Car, en dépit de son caractère volontaire, ce

marché se développe « notamment parce qu'il entraîne des gains de notoriété pour une entreprise auprès de ses clients comme de ses salariés », affirme Thomas Mansouri, porte-parole de l'opération CO₂ Solidaire. En deux ans, cette dernière, lancée par l'ONG Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarités (Geres) a reçu 23.300 euros de dons correspondants à la compensation de 1.073 TCO₂. Parmi ses clients, le ministère de l'Écologie qui s'est engagé à compenser les

émissions des missions internationales de ses agents en 2005, soit 347 voyages à travers le monde, c'est-à-dire 346 TCO₂.

Dons multipliés par sept. De 2002 à 2004, selon la Banque mondiale, le marché de la compensation volontaire a doublé de volume passant de 2,9 millions à 6 millions de TCO₂. Mieux, en valeur il a été multiplié par sept, les dons atteignant début 2005, 43 millions de dollars.

Rémy Janin

(*) www.CO2solidaire.org ; www.action-carbone.org ; www.climatmundi.fr